

Convocation du 21 mars 2023

Délibération 2023-01-02

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 28 mars à 17h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Château de Valençay se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Claude DOUCET

Etaient présents : Gil Averous, Nadine Bellurot, Mireille Duvoux, Michel Bougault, Claude Doucet, Gilles Branchoux, Marie-France Martineau, Alain Sicault, Pascal Doucet

Etait excusé : Jean-Yves Hugon

OBJET : APPROBATION du PROCES-VERBAL du COMITE SYNDICAL du 25 novembre 2022

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

En conséquence, je vous invite à approuver le procès-verbal du comité syndical du 25 novembre 2022, et à adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

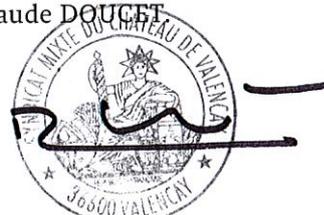
Vu l'arrêté préfectoral n°2004-E-3667 du 7 décembre 2004 modifié, portant création du Syndicat Mixte du Château de Valençay,

Considérant que le quorum est atteint, décide à l'unanimité :

Article unique : Le procès-verbal du Comité Syndical du 25 novembre 2022, ci-annexé, est approuvé.

Certifié exécutoire
Transmis à la préfecture le
Publié affiché ou notifié le
Le Président,

Fait et délibéré les jour, an et mois susdits
Pour extrait conforme,
Le Président,
Claude DOUCET



La secrétaire de Séance,
Marie-France MARTINEAU

Auteur : Claude DOUCET, Président du Comité syndical du Château de Valençay

Date de mise en ligne : 30/03/2023

Durée minimum de publicité: deux mois à compter de la date de mise en ligne.